



ARRÊTE MUNICIPAL temporaire n° 05/2025

**Réglementant la circulation au droit
du 5 rue des Champs
Travaux de réfection de la couche de roulement**

Le Maire de la commune d'ECKWERSHEIM,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et des communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28, L 2122-29, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2542-1 et L 2542-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
VU les dispositions du Droit Local applicables dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle,
VU le Code de la route,
VU l'instruction ministérielle relative à la signalisation routière,
VU la demande en date du 04 mars 2025 par laquelle la Société TRABET domiciliée 35 rue des aviateurs 67000 HAGUENAU, mandatée par l'Eurométropole de Strasbourg sollicite **l'interdiction de circulation et de stationnement** sur l'emprise du chantier pendant les travaux.

Du lundi 17 mars 2025 au vendredi 21 mars 2025 (durée effective 1 jour)

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de circulation et de stationnement ;

A R R E T E

Article 1^{er} : En raison des travaux cités ci-dessus qui seront réalisés sur la période du lundi 17 mars au vendredi 21 mars 2025, le stationnement et la circulation seront perturbés dans la zone de travaux. Les riverains auront accès de part et d'autre de la zone.

Article 4 : La voie publique devra rester libre de tout dépôt d'objets ou matériel.

Article 5 : Ces dispositions seront en application dès la mise en place par la société TRABET de déviations.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- La Brigade territoriale de contact de Strasbourg
- EMS, Service Propreté, Département Collecte des Déchets
- Le SDIS

- Affichage en Mairie

ECKWERSHEIM, le 12 mars 2025
Le Maire, Camille BADER

